

nent invisiblement dans l'action en soutenant Scorf de leurs chants fantastiques et de leurs espiègleries.

A titre de renseignement, pour les intéressés, voici maintenant un extrait des conditions du concours.

Il est ouvert un concours pour la composition d'un ouvrage lyrique, de demi-caractère, ou dramatique ou bouffe, opéra ou opéra-comique, en un ou deux actes, avec chœurs et ouverture. Cette ouverture devra être un des morceaux capitaux de l'ouvrage. Les partitions devront renfermer cinq morceaux au moins, dont l'ouverture, avec orchestration complète. Tous les morceaux orchestrés devront être, comme les autres, réduits pour le piano.

Ne sont admis à concourir que les compositeurs français ou naturalisés tels que ne sont pas encore lauréats de la fondation Cressent.

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés ou envoyés sous enveloppe, — par la poste et franco, — au ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, bureau des théâtres, 3, rue de Valois du 1^{er} au 31 janvier 1899 inclusivement.

Faculté est laissée de concourir avec tout autre livret que le *Follet* pourvu que ce livret, très lisiblement écrit, soit d'un auteur français ou naturalisé tel, eût-il été d'ailleurs déjà lauréat, comme librettiste, de la fondation Cressent.

L'auteur de la partition ayant obtenu le prix recevra une prime de 2.500 fr.

Si le prix n'est pas décerné, l'auteur de la partition ayant obtenu une mention recevra une prime de 1.500 fr.

Dans l'un et l'autre cas, si la partition est écrite sur un poème autre que le *Follet*, l'auteur du livret recevra une prime égale à celle que le compositeur aura reçue.

Les auteurs de la partition et du poème qui auraient remporté le prix, étant les premiers intéressés à l'exécution publique et à la meilleure interprétation possible de leur ouvrage, resteront chargés de rechercher eux-mêmes le théâtre qui leur semblera le mieux en rapport avec le caractère, le genre et l'étendue de cet ouvrage.

Une somme de 40.000 fr. sera allouée au théâtre lyrique qui aura monté l'ouvrage et qui, par une belle exécution, se sera montré à la hauteur du but que s'est proposé le fondateur.

Cette subvention ne lui sera néanmoins acquise et comptée qu'après la dixième représentation publique.

Les auteurs couronnés devront faire exécuter leur œuvre sur un théâtre accepté par l'administration, et dans un délai d'un an à partir du jugement rendu, sous peine de perdre le bénéfice de la prime de 40.000 fr. exclusivement réservée à cette exécution. Sous aucun prétexte, les auteurs ne pourront bénéficier personnellement de cette prime.

L'AMIE SUPRÊME

Sous ce titre l'éditeur V. Havard vient de faire paraître une œuvre exquise de M. Victor Debay, dont nous recommandons la lecture à tous les musiciens.

Nous sommes heureux de céder la place à M. André Theuriot qui, dans un article paru dans le *Journal* a écrit la jolie page que voici :

« L'Amie suprême », c'est le nom que M. Victor Debay donne à la musique dans un roman dont je viens d'achever la lecture ; et le nom est heureusement choisi. Pour les âmes les plus simples comme pour les plus compliquées, la musique est la première et la dernière des amies, la confidente des rêves, des peines et des joies, la charmeuse et consolatrice, dont la voix entendue et comprise de tous pénètre aux plus intimes retraites de l'être inté-

rieur. — Le pâtre qui chante en gardant ses ouailles et le labourer qui arde en poussant sa charrue, l'associé à leurs tâches solitaires. Les chansons de nourrices éveillent dans le cerveau de l'enfant la notion du monde extérieur, et le plain chant met les premiers frissons du sentiment religieux dans les cœurs élémentaires des paysans agenouillés au fond d'une église de village. L'ouvrier qui s'attendrit au refrain d'un orgue des russes et le dilettante qui écoute une symphonie de Beethoven subissent également le charme de « l'Amie suprême ». Comme le dit très justement Sully Prudhomme, dans une des plus belles pièces de ses *Solitudes* :

La musique apaise, enchante et délire
Des choses d'en-bas :
Bercez ma douleur, je vous en supplie,
Ne lui parlez pas...

Et c'est précisément parce que la musique s'exprime par des sons et non par des mots, qu'elle est accessible à tous, aux illettrés comme aux esprits les plus cultivés.

Pour mon compte, je l'aime dans ses manifestations les plus humbles ou les plus savantes : dans la chanson populaire du paysan qui chemine, la nuit, à travers les bois, et dans les *lieder* de Schumann ; dans les *csardas* sauvages et passionnés des Tsiganes, dans les opéras de Gluck tout imprégnés de la grâce antique et dans les puissantes compositions orchestrales des grands classiques. Pourvu qu'elle traduise avec sincérité une plainte ou une joie humaine, toute musique agit profondément sur mon âme et marque ineffaçablement son empreinte. Après trente ans passés, je me souviens encore, comme si c'était hier, d'une émotion musicale reçue un soir au fond des Pyrénées...

Je gravissais une des dernières pentes du Pic du Midi et je venais d'atteindre un col où une étroite auberge s'adossait aux flancs du rocher, à deux cents mètres au-dessus du petit lac d'Oucet, vert comme une émeraude. Le jour tombait ; la plaine tout au fond, disparaissait sous un voile de vapeurs, mais sur le ciel couleur de turquoise les montagnans se détachaient nettement, les unes avec leurs cimes neigeuses, les autres avec leurs contours d'un velours bleu foncé. Sur les marches de l'auberge, assis et prenant le frais après la besogne quotidienne, il y avait un groupe formé de cinq ou six maçons et de trois ou quatre servantes. Sans se douter de ma présence ils se mirent soudain à chanter un chœur du pays de Bigorre. D'instinct, leurs voix pleines et pures s'étaient merveilleusement accordées avec une justesse parfaite et un sens inné de l'harmonie. Dans le calme crépusculaire, elles montaient avec une religieuse solennité. Au milieu de ce cirque de glaciers et de pics aux formes altières, sous ce ciel brunissant dont les étoiles naissantes se reflétaient dans le miroir vert du lac, le chœur mélodieux des maçons et des servantes semblait résumer toute la divine poésie de la montagne. Son envolée exaltait l'esprit et le cœur, comme tout ce qui est simple, spontané et sincère, et je regus là une impression de grandeur et de beauté que je n'oublierai jamais.

En ma qualité de simple profane, j'hésite toujours à parler musique, de peur de voir les professionnels me regarder de haut, avec cet ironique étonnement que savent si bien manifester les initiés, à l'encontre d'un intrus qui se mêle de vaticiner sur leurs sacrés mystères ; mais j'avoue timidement que notre école musicale française me semble manquer de plus en plus de personnalité et d'imagination, précisément parce que la sincérité, la spontanéité et le naturel lui font de plus en plus défaut. La plupart de nos jeunes compositeurs imitent laborieusement Wagner, sans songer que si ce maître est génialement original, c'est qu'il a incarné dans sa musique l'âme et le génie allemands. Dans leurs œuvres tourmentées, ils cherchent à masquer

par des combinaisons ingénieuses de timbres et de rythmes la pauvreté des idées mélodiques, l'absence de l'inspiration. Leur musique ressemble à la jument de Roland : elle a toutes les vertus — seulement elle est morte. On n'y retrouve plus une seule des qualités françaises : ni l'ordre, ni la clarté, ni la joie lumineuse, ni la tendresse, ni l'émotion sincère et sobre. Cela ne chante pas, et, comme le disait un Allemand, le poète Nicolas Lenau : « Ce qui ne chante pas n'est point viable, — *Hinaus, was will klingen nicht !* »

Dans son roman de *L'Amie suprême*, M. Victor Debay explique fort bien que « la musique est sortie de la voix humaine, cet organe si impressionnable qu'il trahit malgré nous, les états de notre âme ». La psalmodie ne fut pas autre chose que la notation des accents douloureux ou joyeux de la voix humaine. « A mesure que l'observation surprit les émotions de la voix, l'expression musicale se forma, et quand le génie découvrit ce trésor, il en transmuta la richesse en un art divin, qui troubla et charma les hommes dans le fond intime de leur être, parce qu'ils reconnurent, idéalisé, le cri jailli de leur cœur... » Seulement, la voix humaine est limitée ; là où la parole s'arrête, commence la musique. « Elle évoque par des sons ce que les mots sont impuissants à manifester. Le vague de l'âme, son inquiétude et ses extases, les désirs... l'émotion de la chair, tout l'imprononçable... tout l'au delà des choses et de nous-mêmes, la musique nous le rend sensible par l'émotion. La musique est notre émotion même, elle est l'accent que nous donnerions au langage qui exprimerait cet infini... »

Ce sont ces vérités musicales que M. Victor Debay a voulu mettre en valeur dans *L'Amie suprême*. Exposées théoriquement, elles eussent paru trop austères au gros du public ; le jeune auteur les a incarnées dans un groupe de personnages auxquels il s'est efforcé de donner l'objectivité désirable. Les héros qu'il a inventés se meuvent dans un décor étudié sur nature ; il les a mêlés à une action suffisamment dramatique, où le choc de leurs passions et de leurs ambitions détermine des situations souvent émouvantes, et il a créé ainsi un ensemble où la vie et les mœurs du monde des musiciens sont étudiées avec beaucoup de soin et d'exactitude. Le roman du jeune auteur est fort touffu et entrecoupé de dissertations très savantes sur l'art musical. Il fait songer au roman de *Wilhalm Maister* ; il en a la couleur et la pittoresque, et il en a aussi l'allure parfois embarrassée et les inventions trop romanesques, comme, par exemple, l'histoire de Wolfram, l'organiste aveugle. M. Victor Debay est trop désireux de tout dire et les paysages qu'il décrit, les épisodes qu'il raconte, les théories qu'il expose se multiplient au point de faire oublier l'action principale et de la ralentir à l'excès. Mais son livre est plein d'excellentes choses et les épisodes eux-mêmes révèlent un esprit d'observation, un talent de paysagiste, qui compensent largement les défauts de composition.

Il sait bien voir et il sait peindre, non sans malice, les travers, les passions, les engouements du monde artistique contemporain. — Le concert chez la comtesse de Rudennis, l'intérieur de la famille Steinbaum, la représentation d'*Orphée* au château de Feuteangeat, la soirée de la *Walkyrie* à l'Opéra et le souper avec la Salviane, l'après-midi au concert du Conservatoire, — autant de morceaux d'une jolie couleur et d'un détail piquant.

Ce livre, qui est plus qu'un roman et parfois presque un poème en l'honneur de l'art musical, mérite une place à part au milieu des productions hâtives, souvent banales et vulgaires, de l'heure présente. Il fait penser et le lecteur y trouvera plaisir et profit, pourvu que, pareil aux héros de M. Victor Debay, il ait gardé en son cœur un culte

pour la grande, charmante, pour cette divine Musique, à laquelle l'auteur a donné le nom de *l'Amiè suprême*.
ANDRÉ THEURIET.

NOUVELLES DIVERSES

Concours de composition musicale

Un concours est ouvert entre tous les musiciens français pour la composition d'une œuvre musicale de haut style et de grandes proportions, avec soli, chœurs et orchestre, sous la forme symphonique ou dramatique.

Les concurrents restent libres de faire composer ou de composer eux-mêmes leur poème.

Sont exclues du concours les œuvres déjà exécutées et celles présentant un caractère liturgique.

Les manuscrits devront être déposés à la préfecture de la Seine (Service des beaux-arts) du 1^{er} au 15 décembre 1899, de midi à quatre heures du soir.

Les concurrents pourront ne pas signer leur manuscrit et se contenter de le revêtir d'une épigraphe reproduite dans un pli cacheté.

Si l'œuvre couronnée est composée dans la forme symphonique, l'auteur recevra un prix de 10,000 fr., et son œuvre sera exécutée par les soins de la ville de Paris, dans une solennité organisée à cet effet.

Si l'œuvre couronnée est composée dans la forme dramatique, l'auteur sera libre de choisir le mode d'exécution qui lui semblera préférable.

Dans le cas où il fixerait son choix sur une exécution dans un concert, sans décors, sans costumes et sans mise en scène, il recevrait la somme de 10,000 fr. et la ville de Paris se chargerait de faire exécuter son ouvrage dans les conditions prévues plus haut pour une œuvre symphonique.

Si, au contraire, il préférerait voir son œuvre représentée sur une scène lyrique, avec décors, costumes et mise en scène, le lauréat recevrait un prix de 5,000 fr. et l'administration attribuerait une somme à forfait de 25,000 fr. au directeur de théâtre qui prendrait l'engagement de représenter cette œuvre dans les conditions acceptées à la fois par lui, par l'auteur et par une commission de surveillance spécialement nommée à cet effet.

Concours

de la Société des Compositeurs

La Société des Compositeurs de Musique met au concours, réservé aux musiciens français seuls, pour l'année 1898 :

1^o Un *Septuor*, de forme classique, en trois parties au moins, pour instruments à cordes et à vent. — Prix unique de 500 francs offert par M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts.

2^o Une *Suite* pour piano et orchestre. — Prix unique de 500 francs. Fondation Pleyel-Wolff.

3^o Une *Scène lyrique* à plusieurs personnages, avec accompagnement de piano. — Prix unique de 500 francs offert par M. Ernest Lamy.

4^o Une *Suite* pour hautbois, cor, violoncelle et harpe chromatique sans pédales (système Lyon). — Prix unique de 300 francs, offert par la Société.

On devra adresser les manuscrits avant le 30 novembre 1898, à M. Weckerlin, archiviste, au siège de la Société, 22, rue de Rochechouart, maison Pleyel-Wolff et Cie.

Pour le règlement et tous renseignements, s'adresser à M. D. Balleynier, secrétaire-général, Villa Rubens, Impasse du Maine, 9.

NOMINATIONS :

Sont nommés :

Au grade de *Chevalier de la Légion d'honneur*.
M. Barthe, professeur d'harmonie au Conservatoire national.

M. Bussine, professeur de chant au Conservatoire national.

Officiers de l'Instruction publique :

M. Prémont (François), professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation.

M. Mélé (Joseph-Eustache), compositeur de musique à Paris.

M. Marty (Georges), ancien grand prix de Rome, professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation.

M^{me} Chené (Louise-Charlotte), professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation.

Officiers d'académie

M. Bondon (Georges-Paul), répétiteur au Conservatoire national de musique et de déclamation.

M. Catherine (Alphonse), répétiteur au Conservatoire national de musique et de déclamation.

M. Lallemand (Ernest), ancien artiste de l'Opéra et des concerts du Conservatoire national de musique et de déclamation.

M^{lle} Parent (Elise), chargée de cours au Conservatoire national de musique et de déclamation.

M^{me} Remacle (Jeanne), professeur de musique à Paris.

M^{me} Veyron-Lacroix (Camille Charmois), professeur de musique à Paris.

M^{me} Fagnant Launay (Rachel), professeur de musique à Paris.

M. Gay (Jean-Lucien), chef de musique au 119^e régiment d'infanterie.

M. Blanc (Pierre), professeur de violon au conservatoire de Dijon.

M. Cuignache (Georges-Gustave), professeur à l'Union française de la jeunesse.

M. Logeart, professeur de chant dans les écoles communales de Vouziers.

M. Probst, professeur de musique aux écoles normales de Lescar et de Pau.

M. Tardif, professeur de musique à l'école primaire supérieure de Saint-Junien (Haute-Vienne).

M. Debeau (Alfred-Baptiste), professeur de musique dans les écoles d'Aubin (Aveyron).

Nous adressons aux nouveaux promus nos plus sincères félicitations.

Le ruban violet

A la suite du rapport du Ministre de l'Instruction publique, tendant à réprimer « le discrédit dans lequel tomberait bientôt, si l'on n'y prenait garde, une distinction dont il importe de maintenir tout le prestige », le Président de la République vient, par décret du 4 août, de prendre les dispositions suivantes :

Art. 2. — Le chiffre maximum des décorations à accorder annuellement est fixé ainsi qu'il suit :

1^o Aux fonctionnaires de l'instruction publique, 800 officiers d'académie et 300 officiers de l'instruction publique ;

2^o Aux fonctionnaires des établissements d'enseignement public ressortissant à d'autres ministères, 75 officiers d'académie et 25 officiers de l'instruction publique ;

3^o Aux personnes étrangères à l'Université, 1,200 officiers d'académie et 300 officiers de l'instruction publique.

En aucun cas ces chiffres ne pourront être dépassés.

Art. 11. — Les nominations d'officiers d'académie et d'officiers de l'instruction publique auront lieu :

Au 1^{er} janvier, pour les personnes étrangères à l'enseignement public ;

Au 14 juillet, pour les fonctionnaires de l'enseignement public ; et, pour les membres des sociétés savantes et des sociétés des beaux-arts des départements, à l'époque de la réunion de ces sociétés.

En dehors des dates ci-dessus indiquées aucune distinction ne pourra être conférée, sauf dans les cérémonies officielles présidées par le Président de

la République, l'un des présidents des deux Chambres, un ministre ou un sous-secrétaire d'Etat en personne.

Art. 2. — Les distinctions décernées dans les cérémonies officielles seront prises sur les contingents respectifs attribués aux membres de l'enseignement public et aux personnes étrangères à cet enseignement.

Fort bien ! Mais.... puisque le ruban violet devient si cher et.... puisque nous devons lui conserver tout son prestige, comment le Ministre a-t-il pu faire figurer dans les dernières promotions M. X., *garçon de salle* à la bibliothèque de l'Université de L...

Et M. Y..., *appariteur* à la faculté des lettres de la même Université ? ?

Ces Messieurs sont peut-être de fort braves gens, mais leur fonction servira-t-elle à relever le prestige qui s'en va ?

Opéra

M^{lle} de Nocé, qui eut un second prix au Conservatoire, et qui a chanté depuis au Grand Théâtre de Lyon et à la Monnaie de Bruxelles, a débuté la semaine dernière à l'Opéra dans le rôle de Marguerite des *Huguenots*, où elle a reçu le meilleur accueil.

Le nouveau Conservatoire

Dans le discours qu'il a prononcé à la distribution des prix du Conservatoire, M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a dit qu'il garantissait presque la réalisation du projet qui permettra de donner au Conservatoire une installation définitive sur l'emplacement de la caserne de la Nouvelle France.

Mais alors, puisque la chose est possible, pourquoi autant tarder, puisqu'il s'agit seulement d'une décision à prendre ?

Faudra-t-il encore attendre 10 ans comme pour la reconstitution de l'Opéra-Comique ?

Qu'on se hâte donc, et avec un peu moins de lenteur !

C'est décidément à Nantes qu'*Haendel et Gretel* de Humperdinck, sera représenté pour la première fois en France. M. Giraud compte faire passer cet ouvrage au Grand-Théâtre à la fin de novembre, ainsi que *Bastien et Bastienne*, opéra-comique en 1 acte de Mozart, que le célèbre compositeur écrivit, dit-on, à l'âge de 12 ans, et qui vient d'être traduit en français par M. G. Hartmann.

On dit.... (que ne dit-on pas ?) que MM. Colonne et Paul Milliet auraient pris la décision de se passer de la subvention refusée par la Ville de Paris et de monter le Théâtre Lyrique.

Après une saison triomphale, et en attendant son départ pour l'Amérique, Mlle Emma Calvé, passe tout simplement ses vacances à Cabrières, en pleine campagne provençale, loin des bruits et de l'agitation du monde, et, a installé dans une grande et claire maison douze petites filles pauvres auxquelles elle prodigue les soins d'une mère.

Quel plus bel exemple, et comme il est consolant de voir celle, qui immortalisa la *Sapho* de Daudet, consacrer les entr'actes de sa vie, à la charité !

M. Théodore Dubois a quitté Paris, aussitôt après la distribution des prix, se rendant à la propriété qu'il possède à Rosny, au environs de Reims, où il passera ses vacances.

M. Camille Chevillard a pris part comme chef d'orchestre au concert organisé à Saint-Petersbourg par Mme Gorlenko Dolina. Il y a obtenu un plein succès.